

COMMUNE DE PONT-À-CELLES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :  
PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES VOIES PRIORITAIRES D'INTRODUCTION ET  
DE PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA  
LISTE DE L'UNION EUROPEENNE EN BELGIQUE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
21 mars 2022	28 mars 2022	Commune de Pont-à-Celles Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles 12 mai 2022 à 12h	Service Cadre de Vie (Environnement) <a href="mailto:environnement@pontacelles.be">environnement@pontacelles.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service à savoir, du lundi au de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou un jour ouvrable après 16 heures à l'adresse suivante : service Cadre de vie – place communale, 22 à 6230 PONT-A-CELLES.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :

<http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-invasives/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be) ou au 071/84.90.63/62.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 12 mai 2022 au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du Gouvernement wallon
Via courriel : <a href="mailto:enquetepublique.invasives@spw.wallonie.be">enquetepublique.invasives@spw.wallonie.be</a> ou par courrier : Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS Direction de la Nature et des Espaces verts Avenue Prince de Liège, 15 B-5100 Jambes

Pont-à-Celles, le 16 mars 2022.

Le Directeur général

G. CUSTERS

Par le Collège,



Le Bourgmestre

P. TAVIER

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.